

COMMUNE du GLAIZIL

Membres en exercice : 10 Membres Présents : 7 Membres représentés : 2 Absents : 1
VOTE : POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SEANCE du 18 mars 2021 **DELIBERATION N° 20 / 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le 18 mars à 20 H, le conseil municipal de la Commune du GLAIZIL régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, suite à la convocation en date du 12 mars 2021 sous la présidence de Monsieur COLLIN François, Maire

PRESENTS : COLLIN François, ARMAND Nathalie, EYRAUD Jean-Christophe, GAUTHIER Guy, JOURDAN Bernard, MOREL Philippe, SAUVA Christian

ABSENTS ou EXCUSES : GAUTHIER Jean-Pierre (absent), HORLAVILLE Damien (pouvoir à MOREL Philippe), REY Delphine (pouvoir à ARMAND Nathalie)

SECRETAIRE : ARMAND Nathalie

OBJET : Adoption du budget primitif 2021 – Eau et assainissement

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,
Vu la nomenclature comptable M4,
Vu l'approbation du compte de gestion,
Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2021, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	128 268,00 €	128 268,00 €
Investissement	264 052,12 €	264 052,12 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour copie conforme
Le MAIRE
COLLIN François**

